



SALLE RÉAL LAMONTAGNE CONSIGNES POUR LOCATAIRES

C'est avec plaisir que nous mettons à votre disposition notre salle pour réaliser vos rencontres.

Par mesure de prévention et de sécurité, les consignes ci-dessous doivent être respectées.

1. La clé de la salle doit être remise au locateur après votre rencontre ou dans les deux (2) ou trois (3) jours qui suivent;
2. 75 places disponibles assises, en disposition de banquets;
3. 100 places et plus sans excéder 110 en disposition salle de spectacles (présentation);
4. Vous pouvez décorer la salle, toutefois ne pas utiliser de ruban adhésif sur les murs, mais plutôt de la gomme adhésive « Fun Tak »;
5. Ne pas utiliser de gadgets qui produisent de la fumée;
6. Aucune friture n'est acceptée;
7. Les poêles à fondue électriques ou au gaz sont prohibés;
8. La cuisinière électrique peut être utilisée pour **réchauffer** la nourriture que vous apportez;
9. L'utilisation de chandelles à flammes nues est interdite. Pour remplacer, vous pouvez utiliser des mini chandelles à batteries;
10. Quand vous quittez, assurez-vous de vérifier les équipements dans la cuisine pour qu'il ne reste plus d'appareils en fonction ainsi que de refermer les fenêtres si elles ont été ouvertes et de barrer les portes.

L'Assemblée de fabrique compte sur votre civisme pour éviter des situations fâcheuses.

Merci